Reprise des chantiers sous conditions

Comme vous avez pu le constater, tous les chantiers (entretien, maintenance, BTP, voirie…) qui étaient en cours sur la Commune, que la ville soit ou non maître d'ouvrage, sont à l'arrêt depuis le mardi 17 mars dernier.

Certains pourraient redémarrer dès la semaine prochaine.



La commune s'est assurée, avant toute reprise, que l'ensemble des conditions sont rassemblées et respectées pour assurer la santé et la sécurité de tous : les travailleurs sur ces chantiers, mais également celles des agents communaux ou des utilisateurs des installations communales.

Ainsi tous **nos prestataires d'entretien et de maintenance** ont été sollicités pour la transmission de leurs protocoles de reprise des activités afin qu'ils soient validés par nos services.

Concernant **les travaux de BTP dont la ville est maître d'ouvrage**, les entreprises, les Maîtrise d'œuvre, les Coordinations sécurité et protection de la santé (CSPS) et les services de la ville valideront ensemble les protocoles issus du guide de l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics avant toute reprise des chantiers. (https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Ouvrages/Guide-de-preconisations-de-securite-sanitaire-pour-la-continuite-des-activites-de-la-construction-Covid-19).

Concernant **les chantiers de voirie sur le domaine public, pour lesquels la Ville n'est pas maître d'ouvrage**, les pétitionnaires (Ex. : SAUR, GRDF, Orange…) doivent transmettre à la Ville leurs modes opératoires avant démarrage des chantiers.

Les techniciens des services techniques de la Ville effectueront des contrôles réguliers sur site pour contrôler la bonne exécution des interventions conformément aux protocoles.